

SOCIETE DE CHASSE MILITAIRE DU CAMP DE SUIPPES



Suippes, le 17/02/2026
N°00900 / Société de chasse militaire

NOTE D'INFORMATION

Objet : **Convocation à l'Assemblée Générale***

Référence : **Statuts de la société 2011 modifiés 2017**

Conformément aux statuts, les sociétaires de la société de chasse militaire du camp de Suippes sont convoqués en Assemblée générale annuelle, le samedi 28/03/2026 à 09h00, au cinéma de garnison de Suippes.

Déroulement :

- 08h15 à 08h55, inscriptions, émargement des feuilles de présence
- 09h00, Début de l'assemblée

Ordre du jour :

- Rapport moral du président
- Rapport d'activité de la société
- Rapport des commissions
 - Commission « Grand gibier - Aménagement - Infrastructure »
 - Commission « Chasse sélective, nuisibles »
 - Commission « Petit gibier »
- Présentation des postulants au poste d'administrateur
- Rapport financier de l'exercice 2025/2026
- Rapport du vérificateur aux comptes
- Présentation du budget prévisionnel 2026/2027
- Le poste de sécurité
- La recherche au sang
- Questions diverses
- Rappel d'information
- Conclusion du président – pêche 2026/2027
- Proclamation des résultats des votes
- Raftaichissement à Bridoux à l'issue

** Un vote éventuel sur une question statutaire ou financière pourra être demandé.*

Les questions éventuelles doivent être posées :

- *Par écrit, 8 jours francs avant la date de l'assemblée,*
- *Oralement le jour de l'assemblée.*

Les réponses à ces questions seront communiquées dès la première réunion du CA qui suivra l'AG ;

Tous les sociétaires doivent obligatoirement répondre à cette convocation.

Les procurations de délégation et de vote doivent parvenir au président 8 jours francs avant la date de l'assemblée (timbre faisant foi).

Rappel : La procuration pour être prise en compte doit être au nom d'un sociétaire issu du même collège.

Le président de la société de chasse militaire du camp de Suippes



Destinataires :

- Intéressés
- COM Base
- CAPCIA
- Traqueurs
- A/C

PROCURATION POUR LE VOTE A L'ASSEMBLEE GENERALE DU
28 MARS 2026

Mr ou Mme.....

Donne procuration de vote lors de l'Assemblée Générale à

Mr ou Mme.....

Date et Signature du mandant
(Mention « Bon pour pouvoir » manuscrite)

Date et Signature du mandataire

PROCURATION POUR LE VOTE A L'ASSEMBLEE GENERALE DU
28 MARS 2026

Mr ou Mme.....

Donne procuration de vote lors de l'Assemblée Générale à

Mr ou Mme.....

Date et Signature du mandant
(Mention « Bon pour pouvoir » manuscrite)

Date et Signature du mandataire